LOCATION DES SALLES COMMUNALES - TARIFS

Tarif à compter des reservations du 1er juillet 2024 -délibaration du 7 juin 2024 Les salles doivent être rendues ménage fait.

Espace Albert Sauvée - capacité 200			associations	professionnels (réunion - formation)	particuliers
jusqu'à 2 h max (sur demande)			gratuité pour les associations de la commune sur une date dans l'année pour un évènement ouvert à tous.		
commune	dienni je di mee en een de mane (eans la ealeme) neis	été	50	100	
		hiver	100	175	
	journee en semanne (sans la caisine nois	été	75		
		hiver	150		
	journée en week-end ou férié (de 9h à 8h)	été	150	275	275
		hiver	225	350	350
	week-end (du vendredi 18h30 au lundi 8h)	été	225	550	550
		hiver	375	700	700
hors commune		été	225	225	
		hiver	300	300	
	journée en semaine (sans la cuisine, hors vacances scolaires et mercredi)	été			
		hiver			
	journée en week-end ou férié (de 9h à 8h)	été	450	450	450
		hiver	525	525	525
	week-end (du vendredi 18h30 au lundi 8 h)	été	900	900	900
		hiver	1050	1050	1050

Tarif été (1^{er} avril – 31 oct) Tarif hiver (1er nov – 31 mars) - La date du 1er jour de location déterminera la saison.

Gratuité pour les syndicats, les collectivités territoriales, les organismes à caractère humanitaire, les réunions électorales sous réserve de disponibilité, un forfait chauffage de 75 euros est appliqué à toutes reservation du 1er novembre au 31 mars.

Salle du Tertre- capacité 50 jusqu'à 22h maximum musique et barbecue interdit location de mai à septembre	associations	particuliers
journée en semaine	gratuit	
journée en week-end ou férié de 9h à 22h	gratuit	100

La salle est reservée aux associations et habitants de la commune

Complexe sportif salle multi-sport ou terrain de football			associations- écoles
hors commune	location ponctuelle	journée 1/2 journée	150 100
	location régulière	journée	30
		1/2 journée	15

Est considérée comme une location régulière toute location ayant lieu au moins 10 fois par an.

Complexe sportif salle etage		associations- écoles	
hors commune	location ponctuelle	journée	150
		1/2 journée	100
	location régulière	1/2 journée	20

Est considérée comme une location régulière toute location ayant lieu au moins 10 fois par an.